

SOMMET UE/ÉTATS-UNIS 2006: RAPPORT SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS CONCERNANT LES QUESTIONS DE POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

Introduction

Dans l'ensemble, les relations entre l'UE et les États-Unis ont continué à évoluer d'une manière très positive à la suite du sommet de 2005. Nous avons mis ces relations à profit pour nous concentrer sur des sujets précis. Un dialogue plus effectif, souvent engagé avant la formulation des politiques, a permis la convergence sur certaines questions-clés.

Des progrès réels ont pu être constatés dans différents domaines, y compris ceux visés dans les déclarations conjointes adoptées lors du sommet de 2005.

Principales réalisations

Démocratie et droits de l'homme

Nous avons intensifié notre coopération, en commençant par l'Ukraine à la fin de 2004, dans le cadre du dialogue pour la **promotion de la démocratie**, tant à long terme que dans une perspective plus immédiate. Nous avons eu des échanges intenses concernant le **Liban, la Biélorussie, la Birmanie, l'Ukraine, la Géorgie, le Kirghizstan, l'Éthiopie, le Zimbabwe, l'Égypte et le Yémen**. Dans chaque cas, il s'est agi d'un dialogue de nature et de niveau différents, qui a pris la forme d'échanges politiques à haut niveau, de contacts au niveau opérationnel entre bureaux, ou de coopération sur le terrain afin d'assurer la cohérence des programmes d'aide. Nous sommes convaincus de l'importance et du poids que peuvent avoir des messages politiques uniques et une coordination des actions possibles dans certains pays.

Nous avons poursuivi le dialogue sur les stratégies de résolutions par pays au sein de la **Commission des droits de l'homme des Nations unies** et de la **Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU)**, où nous sommes parvenus à faire adopter plusieurs résolutions par pays. Nous avons mené d'intenses consultations lors des négociations qui ont eu lieu dans le cadre des Nations unies concernant la création du Conseil des droits de l'homme, ainsi que des consultations régulières sur les droits de l'homme. Nous avons œuvré de concert afin de contribuer à la création d'un **fonds des Nations unies pour la démocratie**, destiné à promouvoir et à consolider les démocraties nouvelles ou rétablies, ainsi que d'une **Commission de consolidation de la paix**, qui assurera une mission de conseil dans des situations spécifiques d'après conflit. Nous avons progressé en ce qui concerne le **calendrier des réformes de la gestion** esquissé dans le document final du Sommet mondial. Nous avons apporté notre soutien à des missions de surveillance électorale assurées par l'**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe** et collaboré à des activités visant à endiguer le trafic d'êtres humains.

Questions régionales

Le **Moyen-Orient** a connu une période de changements profonds et rapides, avec le désengagement de Gaza, qui a été suivi d'élections dans les territoires palestiniens occupés et en Israël. L'Union européenne et les États-Unis ont tenu des consultations régulières sur l'évolution de la situation, notamment dans le cadre du Quatuor. Avec la victoire du Hamas

aux élections palestiniennes, nous sommes confrontés à une situation d'une toute nouvelle nature, qui rend une coopération étroite entre l'UE et les États-Unis encore plus nécessaire. C'est ce qu'a démontré le succès des négociations en vue de la réouverture du point de passage de Rafah, à la frontière entre la bande de Gaza et l'Égypte, qui ont débouché sur un accord supervisé par des observateurs de l'UE et renforcé par l'apport d'une aide aux autorités douanières palestiniennes. En ce qui concerne **la Syrie/le Liban**, nous avons élaboré, dans le cadre des Nations unies, une politique commune destinée à mettre un terme à l'ingérence syrienne au Liban, et nous avons en parallèle maintenu la pression sur les autorités syriennes afin qu'elles donnent bonne suite aux demandes du Conseil de sécurité des Nations unies concernant le meurtre de l'ancien premier ministre libanais, M. Rafiq Hariri. Nous avons œuvré de concert à la préparation de la conférence internationale visant à soutenir le programme de réforme libanais. Concernant **l'initiative du G8 pour un Moyen-Orient élargi et l'Afrique du Nord**, nous avons coopéré afin d'aboutir à des résultats tangibles dans le cadre des réunions du Forum pour l'avenir, en lançant ou soutenant un certain nombre d'initiatives, telles que la Fondation pour l'avenir ou le Fonds pour l'avenir, ainsi que des initiatives de soutien aux organisations de la société civile et à la réforme de l'éducation.

Pour ce qui est des **Balkans occidentaux**, nous avons coordonné très étroitement nos messages afin de soutenir et d'accompagner le processus concernant le statut du **Kosovo**, dans le cadre d'une coopération étroite avec l'envoyé spécial des Nations unies, M. Martti Ahtisaari, et la mission des Nations unies au Kosovo (MINUK). Nous avons continué à encourager le processus de réforme de la constitution et de la police et, en coordination avec l'OTAN, de la défense en **Bosnie-Herzégovine**, ainsi que la consolidation de la démocratie en Serbie-Monténégro et la préparation du référendum sur l'indépendance du Monténégro, ce qui a permis de garantir l'acceptation de la légitimité de son résultat. Nous avons mis l'accent sur le fait qu'une coopération pleine et entière avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) est un élément essentiel pour l'intégration dans les structures européennes et euro-atlantiques.

Nous avons cherché à engager le dialogue avec la **Russie** sur des questions internes et de voisinage, notamment les libertés démocratiques, le respect des droits de l'homme, la société civile et la transparence, ainsi qu'une approche responsable en matière de sécurité énergétique. Nous avons salué les élections législatives libres et régulières organisées en **Ukraine** au mois de mars. L'UE et les États-Unis ont conclu des accords concernant la demande d'adhésion de l'Ukraine à l'OMC. Nous avons collaboré étroitement en ce qui concerne la **Biélorussie** afin de mettre au point des stratégies complémentaires à long terme pour soutenir la démocratisation, la société civile, l'opposition et les forces démocratiques, élargir l'accès aux médias indépendants et améliorer la situation des droits de l'homme. Nous avons envoyé des messages communs fermes tant avant qu'après les élections de mars. Nous avons pris des mesures conjointes pour étendre les restrictions en matière de déplacement et imposer des sanctions financières ciblées à l'encontre des personnes responsables des atteintes aux normes électorales internationales et aux droits de l'homme, ainsi que de la répression frappant la société civile et l'opposition démocratique.

L'Afghanistan est arrivé à un moment décisif de sa stabilisation. L'UE et les États-Unis ont fourni une aide financière pour l'organisation des élections législatives afghanes. Lors de la conférence de Londres sur l'Afghanistan tenue en février 2006, nous avons réitéré nos engagements en faveur de la reconstruction du pays et notre soutien au Pacte pour l'Afghanistan, qui prévoit un plan pour le renforcement de la sécurité, de nouveaux progrès concernant l'État de droit, la gestion des affaires publiques et les droits de l'homme, ainsi que le développement économique et social. Nous coopérons dans un certain nombre de secteurs vitaux pour le développement de l'Afghanistan, tels que la lutte contre les

stupéfiants, la sécurité, la réforme judiciaire, le développement de la société civile, les droits de l'homme, l'éducation et la culture. Vingt-trois États membres de l'UE participent à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), et l'Union européenne a consacré plus de 3,3 milliards d'euros à la reconstruction et au développement du pays depuis 2002. Les États-Unis ont sollicité plus de 1,1 milliards d'euros pour l'Afghanistan dans leur demande de budget pour 2007. Depuis 2001, les États-Unis ont consacré plus de 10,3 milliards de dollars à ce pays.

En ce qui concerne l'**Iraq**, nous avons organisé une conférence UE/États-Unis à Bruxelles en juin 2005 pour mettre en place un partenariat international renouvelé avec ce pays, afin d'appuyer son processus de transition politique, de favoriser son redressement économique et sa reconstruction et de contribuer à l'instauration de l'État de droit et de l'ordre public sur son territoire. Plus de 80 délégations de niveau ministériel ont participé à cette conférence et ont exprimé leur soutien au gouvernement de transition et à la population de l'Iraq durant la période précédant les élections du second semestre de 2005. Par la déclaration politique conjointe UE-Iraq, l'Union européenne s'est engagée à mener un dialogue de haut niveau avec l'Iraq. L'Union européenne a décidé d'ouvrir un bureau à Bagdad et a élargi son soutien au-delà des programmes d'aide et de reconstruction déjà substantiels en soutenant le processus électoral et constitutionnel et en ouvrant des négociations sur un accord de commerce et de coopération. La Commission européenne, qui a fourni une aide de 518 millions d'euros entre fin 2003 et 2005, a l'intention d'apporter un soutien supplémentaire de 200 millions d'euros en 2006, pour atteindre un total de 718 millions d'euros. L'Union européenne a fourni des experts électoraux pour les élections de décembre 2005 et a formé environ 300 experts internationaux. Dans le cadre de la mission intégrée "État de droit" pour l'Iraq, EUJUST LEX, l'Union européenne offre des possibilités de formation professionnelle à un nombre significatif de fonctionnaires du système de justice pénale. Cette mission constitue un complément essentiel des efforts internationaux dans le domaine de l'État de droit en Iraq. Les États-Unis ont apporté une aide importante en vue des élections de décembre 2005 par l'intermédiaire d'ONG, qui ont formé près de 15 000 observateurs électoraux. En collaboration avec les Nations unies, les États-Unis ont fourni à la Commission électorale indépendante iraquienne 41 millions de dollars pour soutenir divers programmes en vue des élections, y compris dans le domaine de la formation des administrateurs électoraux, de la logistique, de l'éducation des électeurs, de la sensibilisation du public et de l'atténuation des conflits. Au début du mois de juin, les États-Unis avaient libéré 14,5 des 20,9 milliards de dollars qu'ils avaient engagés pour appuyer la reconstruction de l'Iraq et comptent mener à bien d'ici la fin de 2006 les grands projets d'infrastructure qu'ils ont entrepris. Les programmes d'aide américains sont de plus en plus centrés sur le renforcement de l'administration publique iraquienne, tant au niveau ministériel qu'au niveau local.

Pour ce qui est de l'**Iran**, les efforts communs ont permis de dégager un vaste consensus international sur le fait que ce pays ne doit pas être autorisé à développer une capacité nucléaire et doit respecter ses obligations internationales, notamment en suspendant totalement et durablement ses activités liées à l'enrichissement et ses activités de retraitement et en revenant à la table des négociations. Nous avons coordonné étroitement nos messages politiques, l'UE ayant joué un rôle moteur, tandis que les États-Unis soutenaient la diplomatie européenne.

Nous avons renforcé notre coopération concernant l'**Afrique**, afin de promouvoir la paix, la démocratie et le développement humain, notamment en améliorant la capacité de l'**Union africaine** à organiser des opérations de soutien de la paix, en appuyant la mise en œuvre de l'accord de paix global au **Soudan** et le rôle prépondérant joué par l'Union africaine dans la

crise au **Darfour** par l'intermédiaire des Nations unies et d'autres organisations et partenaires internationaux et régionaux, y compris l'OTAN, en cherchant à résoudre le conflit frontalier entre **l'Éthiopie et l'Érythrée** et en soutenant le processus de réconciliation en **Somalie**. Nous avons également mis au point de concert une approche régionale de la paix et de la sécurité en Afrique occidentale en améliorant la gestion des conflits dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEEAO) et en soutenant le processus de paix en **République démocratique du Congo** par une aide à l'organisation des élections qui auront lieu prochainement.

En **Amérique latine et dans les Caraïbes**, nous avons uni très étroitement nos efforts pour promouvoir la stabilité et la sécurité en Haïti par le déploiement d'une mission des Nations unies comprenant des soldats et des policiers, faire progresser la démocratie en soutenant le bon déroulement des élections présidentielles et législatives en février et avril 2006 et répondre aux besoins humanitaires critiques, améliorer la gestion des affaires publiques et encourager une croissance économique diversifiée en fournissant une aide humanitaire et une aide au développement à la population et aux autorités locales.

Pour ce qui concerne l'**Asie orientale**, nous avons poursuivi notre dialogue stratégique, qui porte notamment sur la sécurité et les questions militaires ainsi que sur les questions économiques et autres. Nous avons également plaidé en faveur de l'intégration régionale et d'un processus inclusif visant à établir une communauté de l'Asie de l'Est, qui viendra compléter les enceintes existantes.

Questions de sécurité

Notre coopération dans la **lutte contre le terrorisme** s'est poursuivie sans relâche. Des relations de travail bien établies à tous les niveaux nous ont permis d'approfondir notre compréhension mutuelle et le partage d'informations. Nous avons continué à faire face de concert à d'importantes questions liées à la lutte contre le terrorisme et au rôle des Nations unies, au financement du terrorisme, ainsi qu'à la radicalisation et au recrutement des terroristes. Nos contacts suivis ont contribué à ouvrir de nouvelles voies pour renforcer la coordination en ce qui concerne la fourniture d'une aide technique aux pays tiers. Nous nous félicitons en particulier de notre dialogue approfondi sur les cadres juridiques internationaux et nationaux qui régissent les réponses individuelles et collectives au terrorisme, ainsi que sur la nécessité pour les États de veiller à ce que toutes les mesures prises pour combattre le terrorisme soient conformes aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, y compris les droits de l'homme, le droit des réfugiés et le droit humanitaire international.

Dans le domaine de la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures, tous les États membres de l'UE et les États-Unis ont signé les instruments bilatéraux qui accompagnent les Accords UE/États-Unis d'extradition et d'entraide judiciaire, ouvrant ainsi la voie à une ratification et une entrée en vigueur rapides de ces importants nouveaux accords en matière de répression. Des négociations ont débuté entre Eurojust et les États-Unis sur un accord de coopération. Nous avons reconnu conjointement l'importance d'une gestion efficace des frontières et la nécessité d'assurer un échange d'informations effectif pour combattre les menaces transnationales tout en protégeant la vie privée. Nous nous employons à faire en sorte que la base de données d'Interpol sur les documents de voyage volés ou égarés contienne les données pertinentes de tous les États membres et des États-Unis. Nous avons tenu des débats approfondis sur l'extension de la dispense de visa aux États membres de l'UE qui ne font pas partie du programme d'exemption de visas.

Dans le cadre des efforts décisifs que nous déployons pour mettre un terme à la **prolifération des armes de destruction massive (AMD)**, nous avons continué à prendre des mesures individuelles et collectives pour mettre en œuvre les traités clés en matière de maîtrise multilatérale des armements, de désarmement et de non-prolifération, ainsi que les initiatives et les régimes fondamentaux, notamment le Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, l'Initiative de sécurité contre la prolifération et l'Initiative de réduction de la menace globale. Par notre action visant à promouvoir la mise en œuvre intégrale de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations unies, nous nous sommes efforcés d'en faire un outil efficace pour prévenir la prolifération des matières dangereuses et des ADM par des acteurs tant étatiques que non étatiques. L'Union européenne et les États-Unis ont uni leurs efforts pour obtenir l'adoption unanime par le Conseil de sécurité des Nations unies de la résolution 1673, qui proroge de deux ans le mandat du Comité mis en place par la résolution 1540. Nous avons pris des mesures en vue de mettre en place l'infrastructure juridique et réglementaire nécessaire pour prévenir la prolifération des ADM et de leurs vecteurs, en particulier par les terroristes. Nous avons lancé un dialogue sur le respect et la vérification, dans le cadre duquel nous avons entrepris d'examiner un certain nombre de défis concrets pour certains régimes spécifiques de désarmement et de non-prolifération, et nous sommes convenus de poursuivre cet échange en nous concentrant sur les pays qui suscitent des préoccupations et sur les régimes spécifiques prévus par les traités. Nous avons entamé des discussions en prévision de la conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines qui aura lieu en 2006. Nous nous sommes également employés de concert à renforcer le Traité sur la non-prolifération (TNP) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), notamment par le biais du Comité sur les garanties et la vérification et par la promotion de l'adhésion aux accords de garanties et au protocole additionnel, ainsi qu'à promouvoir la négociation, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous avons réaffirmé l'intérêt de poursuivre les consultations sur les questions liées à la maîtrise des armements, à la non-prolifération et au désarmement, et nous chercherons des moyens de renforcer la coordination.

En ce qui concerne la **gestion des crises**, nous avons entamé un dialogue positif et mutuellement bénéfique. Les contacts de travail entre les institutions de l'UE et celles des États-Unis se sont multipliés, tant à Bruxelles que dans les zones de crise, et ont contribué à une coopération efficace sur des questions spécifiques telles que la République démocratique du Congo (RDC) et le Soudan, l'Union européenne et l'OTAN ayant fourni un appui à la mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS). Des mécanismes de consultation et de coopération informels ont été établis entre les représentants de l'UE et le Coordinateur des États-Unis pour la stabilisation et la reconstruction. Pour la première fois, l'Union européenne a accueilli une série de réunions d'information pour la conférence politico-militaire annuelle des États-Unis, à Bruxelles. Nous aspirons à renforcer notre coopération en matière d'alerte rapide afin de détecter les crises potentielles à un stade précoce et de prendre des mesures efficaces pour régler les conflits et prévenir l'instabilité.
